



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE NOS FORMATIONS 2020

CODE : CQOF-PR

VERSION : 03

Fait le 30/01/17

Réviser le : 04/01/2020

NOMBRE DE PAGES : 03

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONVENTION DE STAGE

Nos formations entrent dans le cadre d'une convention de formation : Contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-1 du code du travail.

MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement sera dû à la réception de la facture. A régler : par chèque bancaire, postal,.....

CONDITION D'ANNULATION

Désistement du stagiaire

→ Jusqu'à 10 jours calendaires avant le début de la session, AQAD-QUALITE procédera au remboursement de l'acompte ou au report à une session ultérieure.

→ Moins de 10 jours calendaires avant le début de la session, L'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 250 Euros à AQAD QUALITE.

En cas de réalisation partielle (valable dès la 1ère heure de formation)

-L'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 100% du montant total de la prestation

ANNULATION PAR AQAD QUALITE

AQAD-QUALITE se réserve le droit de reporter une session pour préserver un meilleur équilibre dans les groupes ou d'annuler

pour des raisons générales d'organisation, au plus tard 15 jours avant la date du début du stage.

AQAD QUALITE s'engage à proposer dans les meilleurs délais une autre date de formation et d'effectuer une réduction de 20% du prix de ladite formation.

NON RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

HÉBERGEMENT

A votre demande, une liste d'hôtels proches du lieu du stage ainsi que leurs accès vous sera envoyée.

STAGES INTRA ENTREPRISE

Prix établis sur devis.

ATTESTATION DE STAGE

Une attestation de stage est transmise sous huitaine à l'issue de la formation